Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: 25 (1988)

Heft: 916

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 17.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le rêve du citoyen

L'autre nuit, j'ai fait un rêve. Dans mon courrier, je trouvai une enveloppe qui attira mon attention; au coin, en bas à gauche, figurait en caractères discrets le nom de l'expéditeur: Le Président de la Confédération. J'ouvre et, nouvelle surprise, je trouve un chèque de 300 francs. Dans une lettre d'accompagnement, M. Stich m'explique son geste:

«J'ai tenté ces derniers mois, en ma qualité de chef du Département fédéral des finances, de trouver une solution acceptable concernant les 2 milliards de francs de revenus non utilisés provenant des droits de douane sur les carburants. Mais comme d'habitude, le Parlement, les cantons, les partis bourgeois et la majorité de mes collègues ont refusé toutes mes propositions. C'est pourquoi, dans cette situation difficile, où personne ne veut de cet argent, mais où tout le monde est d'accord pour dire que ce n'est pas à la Confédération de le garder, je me permets de solliciter votre coopération. Car si les politiciens ne sont pas capables de se mettre d'accord sur vos besoins, vous êtes les mieux placés pour les connaître. J'ai donc décidé de distribuer les 2 milliards de manière égalitaire à chaque habitant du pays. Ainsi, ceux d'entre vous qui, ces dernières années, ont beaucoup roulé, vont profiter d'une petite décharge sur leur facture d'essence, toujours très lourde; aux automobilistes consommateurs moyens, je rends ce que la Confédération a pris de trop; et à ceux qui roulent peu ou qui n'utilisent pas de voiture, je fais un cadeau qui n'en est, en réalité, pas un: la contre-valeur de ce chèque ne représente que les coûts sociaux et écologiques que ce dernier groupe n'a pas engendrés. Si les résultats de cette première action sont encourageants, elle sera répétée. Je vous remercie de votre collaboration.»

Et c'était signé: Otto Stich.

En me grattant les yeux, j'imaginai déjà les titres triomphants du Blick parlant du bon «Landesvater» Otto. Puis, complètement réveillé, je me rendis compte que le héros de mon rêve, en réinventant et en appliquant l'Eco-bonus, avait répondu à plusieurs problèmes qui me préoccupent.

L'Eco-bonus (DP en a souvent parlé) est une des propositions visant à résoudre les problèmes écologiques par la régulation économique: on augmente le prix des biens qui ne couvrent pas leurs coûts écologiques ou sociaux. Le prix plus élevé est censé avoir deux effets: couvrir les coûts sociaux, selon le principe du pollueur-payeur, et orienter la consommation vers des marchandises moins nuisibles.

Mais comment introduire un instrument de régulation révolutionnaire par rapport à la fiscalité traditionnelle? Et comment réunir une majorité politique autour de l'augmentation du prix d'un produit aussi essentiel que l'essence?

Le système de l'Eco-bonus, tel que rêvé, résout le problème de l'intégration à un système fiscal figé, car il repose justement sur le système actuel d'imposition de l'essence. De plus, on profite des réserves dont on dispose déjà pour lancer un nouveau mécanisme.

Quant à faire accepter l'augmentation de prix, les économistes qui défendent l'intégration des coûts sociaux nous décrivent le citoyen comme un «homo economicus», donc égoïste. Il votera contre toute augmentation de prix qui diminue la contre-valeur de son revenu. Comme il semble illusoire de changer cette attitude, reste à donner au projet des conditions susceptibles de satisfaire les besoins collectifs. Nous en avons l'illustration: après une première diustribution, beaucoup de gens vont faire leur calcul. «Si M. Stich augmente le prix de l'essence d'un franc, chaque membre de notre ménage recevrait un chèque de 600 francs au lieu de 300 l'année prochaine. Et comme nous roulons beaucoup moins que nos voisins, cela sera une bonne affire.» Comme d'ailleurs pour M. Stich.

WL

Vingt-cinquième année 25 août 1988

I.A. 1000 Lausanne 1 Hebdomadaire romand